## Décision Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

## **CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

## CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION ORGUE EN BETHUNOIS

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite mettre en place un projet autour du répertoire contemporain de l'orgue à destination des élèves du Conservatoire communautaire, projet adapté au niveau des élèves qui a pour but de faire découvrir un répertoire spécifique,

Considérant qu'à cette occasion, la Communauté d'Agglomération a sollicité l'Association Orgue en Béthunois pour une programmation, en collaboration avec Pascale ROUET organiste, professeur d'orgue et concertiste, d'une master-class à destination des élèves du Conservatoire communautaire et d'un concert de restitution tout public,

Considérant que le contenu de la master-class proposé par Orgue en Béthunois, correspond à la programmation souhaitée par la Communauté d'Agglomération pour les élèves fréquentant les classes d'orgue,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3 3° du Code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'Association Orgue en Béthunois, dont le siège social se situe à Béthune (62400), 170 Place Foch, ayant pour objet la programmation d'une master-class organisée le samedi 1<sup>er</sup> juin à l'église Saint-Léger de Gosnay et d'un concert de restitution tout public qui aura lieu le dimanche 2 juin 2024 à l'église Saint-Vaast de Béthune et ce pour un montant de 2 500 € net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

## Le Président,

**DECIDE** de signer un contrat de prestations artistiques avec l'Association *Orgue en Béthunois*, dont le siège social se situe à Béthune (62400), 170 Place Foch, ayant pour objet la programmation d'une master-class à destination des élèves du Conservatoire communautaire qui aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 à l'église Saint-Léger de Gosnay et d'un concert de restitution tout public le dimanche 2 juin 2024 à l'église Saint-Vaast de Béthune et ce pour un montant de 2 500 € net de taxes.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le - 6 MAI 2024

Par délégation du Président Le Vice-président délégué,

DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : - 7 MAI 2024

Et de la publication le : - 7 MAI 2024

Par délégation du Président Le Vice-président délégué,

0 //